Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20260608-D52_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC DU 08 JUIN 2026

Date de convocation : 02 juin 2026
Nombre de conseillers e*n exercice :* 23 *Présents : 18* *Votants :* 20

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 08 juin à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux articles L 2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :
M. DUTEIL Bruno, Maire

Mme BERREE Brigitte, M. ROUX Etienne, Mme CHOPIN Agnès, M. CLOUET Jean-Yves, Mme LE PLUART-BRILLAND Mathilde, adjoints

M. JACOB Christophe, Mme BERTIN Christine, M. COLLET Mathieu, M. DUBREIL Denis, Mme MOISAN Marie-Annick, Mme SAMARCQ Marie, M. DESMASURES Ludovic, Mme BLANDIN Aurore, Mme DUMERAT Emilie, Mme CARISSAN Fanny, Mme LECARPENTIER Florence, Mme FLEURY Samantha, conseillers.

EXCUSÉS : M. TEXIER Chris, M. BLAIRON Cédric, M. DEBROIZE Hubert

ABSENTS : Mme DUGUE Mélanie, M. BELAN Hugo

Monsieur TEXIER Chris donne pouvoir à Monsieur DUTEIL Bruno
Monsieur BLAIRON Cédric donne pouvoir à Monsieur ROUX Etienne

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : CARISSAN Fanny, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°52/2026
Demande de subvention – Aire de repos cyclable

Présentation du projet
Le projet régional « V6 cyclable » reliant CAMARET SUR MER à VITRE traverse d'est en ouest le territoire de Montfort Communauté.

Sur le territoire de Talensac un premier tracé relie Montfort sur Meu à TALENSAC. Afin de connecter la V6 à Rennes Métropole, un second tracé reliant TALENSAC à CINTRE est en cours d'étude.

Dans ce contexte la commune de TALENSAC porte le projet d'installer une aire de repos cyclable sur une parcelle communale en bordure du Meu et sur le tracé de la V6 entre TALENSAC et CINTRE.

Ce projet est éligible à un financement régional au titre du Tourisme « Identités et transitions ».

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20260608-D52_2026-DE

Plan de Financement

Dépenses	**Montant en euro HT**	**Ressources**	**Montant en euro HT**
Equipement de l'aire de repos cyclable	19 299.57 €	Autofinancement :	12 510.79 €
Habillage du bâtiment existant aux couleurs de la Destination Brocéliande	5722 €	Région Bretagne :	12 510.78 €
		Autres :	
TOTAL DÉPENSES	25 021.57 €	TOTAL RESSOURCES	25 021.57 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (0 abstention, 0 contre, 20 pour) :

- ***SOLLICITE*** le Conseil régional de Bretagne, pour une subvention de 12 510.78 € au titre du Tourisme « Identité et Transition » - Projet de développement touristique des 10 destinations touristiques
- ***AUTORISE*** le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

Pour extrait conforme, le 08 juin 2026,

Le Maire,
Bruno DUTEIL

La Secrétaire de séance
CARISSAN Fanny

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.